



# NIÈVRE 2021

## HIER, AUJOURD'HUI

## ... ET DEMAIN ?

## Recommandation 1 :

### **Le développement durable au cœur de l'ensemble des politiques et actions départementales : un Agenda 21 plus intégré, la transversalité de la démarche réaffirmée**

La volonté politique de poursuivre et renforcer la démarche engagée de diffusion du développement durable dans l'ensemble des politiques départementales et territoires nivernais est à réaffirmer. Le portage politique individuel de Nièvre 2021 par quelques uns doit être dépassé pour devenir plus collégial, plus transversal et aller au delà des « élus référents ».

L'affirmation de Nièvre 2021 comme cap collectif et stratégie de changement doit être renforcée, mais aussi mieux expliquée, mieux diffusée par les élus, la Direction et les chefs de file pour être mieux appropriée. L'articulation de la démarche Nièvre 2021 avec les autres démarches structurantes en cours (Nouvelles Ruralités, Plan d'action interne, Développement social local, projets de territoires, projets des partenaires....) doit être précisée et les enjeux et objectifs de développement durable plus clairement intégrés et affichés dans celles-ci. [...]

## Recommandation 2 :

### **Le maintien des enjeux et orientations de développement durable de Nièvre 2021 dans la nouvelle stratégie de développement durable**

Les efforts conséquents qui ont été entrepris doivent donc être poursuivis sous peine de voir anéanti le travail des 7 années passées, mais surtout pour valoriser l'avantage acquis, conserver une certaine avance et une capacité d'anticipation dans un contexte global qui ne fait que renforcer l'urgence d'une transition sociale et écologique (demande sociale, crise, réglementation...).

Les enjeux et les finalités qui présidaient au premier plan d'actions perdurent : attractivité, création de liens, épanouissement, éco-développement,... Certaines actions demandent à être poursuivies pour atteindre les objectifs ambitionnés, notamment en matière d'attractivité, de préservation et valorisation des espaces, de transition énergétique, de lutte contre les inégalités écologiques, de consommation et de production responsables.

Certains domaines, peu présents dans le 1<sup>er</sup> plan d'actions, mériteraient d'être plus développés dans l'acte II. C'est le cas de la santé environnement, la prévention des risques nuisances et pollutions, le paysage et la gestion durable des espaces, la précarité alimentaire, l'économie circulaire, l'adaptation au changement climatique, la solidarité internationale et la coopération décentralisée,...

L'axe Exemplarité doit être poursuivi, approfondi et systématisé dans tous les domaines. Il est indispensable pour l'image et la crédibilité interne et externe du conseil départemental et pour que ce dernier puisse espérer continuer à entraîner ses partenaires et les citoyens dans la démarche. La communication sur cet axe doit être particulièrement soignée.

Le bien-être de tous les Nivernais et le mieux vivre ensemble devraient constituer la finalité globale unique du projet Nièvre 2021 et de toute action publique : « Faire du bien-être et de la qualité de vie la force de l'image de la Nièvre ».

### Recommandation 3 :

## Les territoires acteurs et ambassadeurs de Nièvre 2021 : vers un contrat d'objectifs « Nièvre durable » partagé et co-signé pour renforcer l'articulation des démarches et l'impact des actions menées

L'acte II devrait davantage capitaliser avec les expériences des territoires, pour mieux diffuser les valeurs du développement durable sur tout le Département. Il faut s'appuyer pour cela sur les partenaires et territoires, ambassadeurs de Nièvre 2021 : « La mobilisation de l'échelon local semble indispensable pour ancrer dans les faits, pour conseiller et supporter les déclinaisons opérationnelles de la démarche ».

Pour le deuxième plan d'actions, des dispositions spécifiques sont à mettre en œuvre pour favoriser la participation des territoires au projet départemental de développement durable. [...]

### Recommandation 4 :

## Un 2<sup>ème</sup> plan d'actions resserré et à haute valeur ajoutée

Le 2<sup>ème</sup> plan d'actions doit « être plus simple, plus lisible et plus appropriable par tous : territoires, partenaires, citoyens » ; il doit comporter « des objectifs clairs et produire des résultats concrets ».

L'idée est de formaliser un contrat d'objectifs de développement durable partagé fixant 3 à 5 objectifs prioritaires, clairs, datés à 5, 10 et 15 ans, et précisant les résultats attendus chiffrés en amont, à l'image de la stratégie énergétique (réduire de 23 % les consommations énergétiques d'ici 2020 et de 40% d'ici 2030, multiplier par 3 la production d'énergie renouvelable d'ici 2030, atteindre une autosuffisance énergétique du territoire de 35% en 2020).

Il est proposé d'identifier une vingtaine de « défis » ou « chantiers prioritaires » à relever collectivement d'ici 5 ans et de préciser les engagements et niveaux de contributions de chaque acteur (conseil départemental de la Nièvre, partenaire, entreprises, ...) à ceux-ci.

L'enjeu pour la Nièvre est de proposer un plan d'actions clair, resserré, mobilisateur, à la hauteur des enjeux et ressources nivernaises et permettant le changement d'échelle : essaimage/pollinisation des bonnes pratiques du 1<sup>er</sup> plan d'actions, expérimentations sur les nouveaux défis, consolidation des innovations, reconnaissance-valorisation des pionniers et accompagnement des nouveaux porteurs de projet...



## Recommandation 5 :

### **Une communication engageante pour renforcer et accompagner la mobilisation et la participation de tous**

« *La communication s'avère essentielle, elle doit s'appuyer sur des outils à visées collaborative autant qu'informative* ».  
La communication autour d'un agenda 21 est indispensable, et ce pour trois raisons :

- Pour rendre visible la démarche, mettre en valeur l'action et l'engagement de la collectivité
- Pour sensibiliser au développement durable, encourager et faire essaimer les changements de comportements
- Pour mobiliser les parties prenantes du territoire dans la démarche et permettre la participation

Ainsi, il est préconisé d'améliorer la lisibilité de Nièvre 2021. [...]

## Recommandation 6 :

### **Une équipe « développement durable » à conforter et des moyens à renforcer**

Au regard des moyens humains dédiés à l'animation de Nièvre 2021 (1 seule personne à 50%), il est fondamental de :

- mieux mobiliser les référents développement durable internes et renforcer la mobilisation interne de tous les agents
- concentrer le travail de la mission développement durable sur sa plus value d'animation, de mobilisation, d'appui méthodologique et de mise en cohérence des actions et chantiers et non sur le pilotage ou suivi individuel des actions
- conforter, reconnaître et valoriser les chefs de file, chevilles ouvrières essentielles de Nièvre 2021, au sein d'une « équipe développement durable » dotée de moyens pour sa culture commune, sa formation collective, sa communication (cf ci-dessous)
- mobiliser l'ingénierie territoriale soutenue par le conseil départemental de la Nièvre au service de la mise en œuvre du projet Nièvre 2021

Fonctionnant sans budget propre afin de mobiliser les budgets de droit commun des services et mieux intégrer le développement durable dans toute l'organisation, il est préconisé de déterminer des moyens et un budget en cohérence avec la dimension du projet global, permettant de renforcer l'animation, la coordination partenariale et le caractère innovant de Nièvre 2021.

Ainsi, il conviendrait de pouvoir mobiliser, en mutualisant les compétences et ressources des partenaires, des moyens d'animation et/ou de formation-action au service du projet commun. [...]